**Eléments de contexte**

L’IME de Villaine est un établissement autonome depuis 1985 et dépend de la direction commune avec l’ITEP de La Roussille depuis le 1er janvier 2017.

Soumis aux dispositions du CASF, l’IME est entré en négociations CPOM le 1er janvier 2018 et l’a signé depuis le 19 décembre 2018. Au cœur de ce CPOM, la révision de l’agrément disposant de l’accueil de 85 places internat (au lieu de 126), 83 places semi-internat/externat (au lieu de 50), et 50 places SESSAD (au lieu de 25).

Dans ce contexte, la conduite du changement est la priorité concernant la réorganisation des services éducatifs impactant directement les autres services. En outre, l’IME doit faire face à un autre changement justifié par le départ à la retraite de la Cadre supérieure socio-éducatif.

La reconnaissance de missions spécifiquement dédiées à une Cadre supérieure socio-éducatif date de la rentrée scolaire 2017-2018. Il convient de préciser que les missions confiées actuellement relèvent d’une coordination des services éducatifs sans lien hiérarchique. Cette organisation est un choix circonstancié et doit évoluer.

Cette offre d’emploi de Cadre supérieur est une opportunité qui pose des enjeux à plusieurs niveaux :

* Diversification de l’offre (accompagnement de l’évolution de l’offre, des modes d’accompagnements et des pratiques professionnelles)
* Réorganisation des services éducatifs (dimensions RH organisationnelles)
* Réorganisation des liens hiérarchiques (délégation au cadre supérieur de l’équipe thérapeutique, CSE et bureau des entrées)
* Réorganisation de l’organigramme (direction, cadre supérieur, pôles)

**Expérience souhaitée**

Exercice de missions au moins équivalentes à celles d’un Cadre supérieur socio-éducatif, ou Cadre supérieur de santé

**Descriptif des missions**

Dans le contexte actuel

* Participer à la réorganisation de l’organigramme
* Accompagner les orientations de la mise en œuvre des orientations CPOM

Sur le poste de Cadre supérieur

* Le Cadre supérieur exerce une mission de conseil et d’appui technique auprès de la direction, particulièrement de la direction adjointe, et est reconnu comme un collaborateur permanent. A ce titre, il est associé étroitement à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation du projet d’établissement en lien avec le CPOM.
* Il participe aux différentes instances de l’établissement (CA, CTE, CHSCT, CVS), il est responsable des dossiers qu’il peut être amené à présenter.
* Il co-anime les réunions hebdomadaires aux côtés de la direction adjointe, il anime les réunions hebdomadaires des CSE, il participe aux réunions du pôle thérapeutique, et du pôle pédagogique.
* Il coordonne les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Pour cela, il organise et participe aux réunions nécessaires à cette coordination. Il s’assure de la cohérence des projets des 3 pôles.
* Il assure en alternance les astreintes de 1er niveau, au même titre que les CSE.
* Il représente l’établissement dans différentes instances extérieures sur mandat institutionnel.
* Il est responsable de l’activité de ses services, et se doit d’assurer le bon fonctionnement des admission et sorties. Pour cela, il encadre l’équipe du bureau des entrées.
* Il est responsable de la gestion des relations avec les usagers (jeunes et familles), supervise l’ensemble des projets personnalisés, veille à la cohérence de leur mise en œuvre en adéquation avec les besoins du jeune et le projet institutionnel.
* Il organise et anime la démarche projet des services éducatifs en s’assurant de l’actualisation permanente des orientations, en lien et cohérence avec le projet institutionnel (projets de sections, de services, réunions de sections).
* Il est garant du développement et de la diversification de l’offre d’accompagnement.
* Il participe à la démarche d’amélioration continue de la qualité dans l’accompagnement des usagers.
* Il gère le recrutement des personnels contractuels de remplacements des services éducatifs en collaboration avec la direction adjointe, et s’assure du relais des informations auprès du bureau du personnel. Il est responsable du pôle de remplacements.
* Il conduit les entretiens annuels d’évaluation des CSE, des personnels du pôle thérapeutique (infirmerie, psychologues, psychomotricienne), et du bureau des entrées.
* Il coordonne en lien avec l’équipe des CSE la politique d’accueil des stagiaires en formation initiale.
* Il participe à la construction du plan de formation continue.

**Compétences attendues & Connaissances**

* Connaitre et maitriser les politiques publiques du secteur médico-social
* Capacité à conduire le changement
* Capacité à penser et conduire des projets
* Capacité d’innovation
* Aptitude au management
* Sens de l’écoute
* Avoir le sens de l’organisation et de la planification
* Rigueur et méthode
* Loyauté

**Corps d’appartenance**

* Cadre supérieur socio-éducatif
* Cadre supérieur de santé

**Horaires de travail- *au choix***

* Forfait heures dans la limite des 38h30 par semaine comprenant une ½ journée non travaillée
* Forfait jours dans la limite d’un planning préétabli sur la même base que le forfait heures

**Supérieur hiérarchique**

* Directeur adjoint

**Relations hiérarchiques directes**

* Equipe de 5 Cadres socio-éducatif - 4 psychologues
* 2 adjointes administratives - 2 infirmiers + 1 aide-soignante
* 1 psychomotricienne

**Organigramme**

EQUIPE DE

DIRECTION

**Autorité fonctionnelle**

**Autorité hiérarchique**

Bureau des entrées

Pôle éducatif

Pôle thérapeutique

Pôle pédagogique